

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher D 20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|-------------------|------|
| Met. Corr. 1 | H290 |
| Skin Corr. 1B | H314 |
| Eye Dam. 1 | H318 |
| Aquatic Acute 1 | H400 |
| Aquatic Chronic 2 | H411 |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient métasilicate de disodium; hydroxyde de potassium; hypochlorite de sodium, solution

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

hydroxyde de potassium

No. CAS 1310-58-3

No. EINECS 215-181-3

Numéro 01-2119487136-33

d'enregistrement

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1A H314

Met. Corr. 1 H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 $\geq 2 < 5$

Skin Corr. 1A H314 ≥ 5

Skin Irrit. 2 H315 $\geq 0,5 < 2$

Eye Irrit. 2 H319 $\geq 0,5 < 2$

hypochlorite de sodium, solution

No. CAS 7681-52-9

No. EINECS 231-668-3

Numéro 01-2119488154-34

d'enregistrement

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 10

Aquatic Chronic M = 1

1

EUH031 >= 5 %

métasilicate de dipotassium

No. CAS 10006-28-7

No. EINECS 233-001-1

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

STOT SE 3 H335

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

hydroxyde de potassium

Liste VLEP
Valeur limite à courte terme 2 mg/m³
Etablie le : 2011; Remarque : FT: 35

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)
Utilisation Contact permanent avec les mains
Matériau approprié néoprène
Épaisseur du gant >= 0,65 mm
Temps de pénétration > 480 min
Matériau approprié nitrile
Épaisseur du gant >= 0,4 mm
Temps de pénétration > 480 min
Matériau approprié butyle
Épaisseur du gant >= 0,7 mm
Temps de pénétration > 480 min
Utilisation Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié nitrile
Épaisseur du gant >= 0,11 mm

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Etat | liquide |
| Couleur | jaune clair |
| Odeur | caractéristique |
| La limite de l'odeur | |
| Remarque | non déterminé |
| valeur pH | |
| Valeur | env. 14 |
| Point de fusion | |
| Remarque | non déterminé |

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100 °C

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1,17 g/cm³
température 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Dégagement de chlore au contact des acides.
Corrode l'aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore, vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

| | | | |
|---------|---|------|-------|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | > | 2000 | mg/kg |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | | |

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

hypochlorite de sodium, solution

| | | | |
|---------|-----|------|-------|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | | 1100 | mg/kg |

hydroxyde de potassium

| | | | |
|---------|-----|-----|-------|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | | 333 | mg/kg |

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

hypochlorite de sodium, solution

| | | | |
|---------|-------|-------|-------|
| Espèces | lapin | | |
| CL 50 | > | 10000 | mg/kg |

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

hypochlorite de sodium, solution

| | | | |
|--------------------|---|---|------|
| Espèces | truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) | | |
| CL 50 | 0,06 | | mg/l |
| Durée d'exposition | 96 | h | |

hydroxyde de potassium

| | | | |
|--------------------|----|---|------|
| CL 50 | 80 | | mg/l |
| Durée d'exposition | 24 | h | |

Toxicité pour les daphnies (Composants)

hypochlorite de sodium, solution

| | | | |
|--------------------|---------------|---|------|
| Espèces | Daphnia magna | | |
| CE50 | 0,141 | | mg/l |
| Durée d'exposition | 48 | h | |
| méthode | OCDE 202 | | |

Toxicité pour les bactéries (Composants)

hypochlorite de sodium, solution

| | | | |
|--------------------|--------------|---|------|
| Espèces | boue activée | | |
| CE50 | > 3 | | mg/l |
| Durée d'exposition | 3 | h | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Élimination physico-chimique

Remarque Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets




Déchets de résidus

Code de déchets CEE 20 01 15* déchets basiques
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport terrestre ADR/RID | Transport maritime IMDG/GGVSee | Transport aérien |
|--|--|--|---|
| 14.1. Numéro ONU | 1719 | 1719 | 1719 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium, solution) | CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium hypochlorite) | CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium hypochlorite) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 | 8 | 8 |
| Carte pour désignation du danger |  |  |  |




neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 14.11.2016

Date d'impression 16.06.17

| | | | |
|---|---|--|--|
| 14.4. Groupe d'emballage | II | II | II |
| Quantité limitée | 1 l | | |
| Les catégories de transport | 2 | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement |  DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | Polluant marin  |  Environment |
| Code de restrictions en tunnels | E | | |
| Code IMDG «groupes de séparation» | | 18 Alcalis | |

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

| | | | | | | |
|-----------|-----|---|---------|----|---------|----|
| Catégorie | 9.1 | Substances dangereuses pour l'environnement | 100.000 | kg | 200.000 | kg |
|-----------|-----|---|---------|----|---------|----|

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de blanchiment chlorés

moins de 5 %:

phosphates

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

neodisher D 20

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 /
FR

Date de révision:
14.11.2016

Date d'impression
16.06.17

mentions de danger H-de la rubrique 3

| | |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

catégories de danger CLP de la rubrique 3

| | |
|-------------------|--|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |
| Met. Corr. 1 | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1A | Corrosion cutanée, Catégorie 1A |
| Skin Corr. 1B | Corrosion cutanée, Catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.